



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 12

Favoriser le règlement du litige construction par le chiffrage des désordres, des préjudices et par une proposition d'imputabilité

*Vendredi 18 octobre 2024
De 09h00 à 12h00*

*Palais de Justice de Besançon
Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Permettre la résolution financière des litiges par l'estimation des désordres et des préjudices ;

Être capable de :

- De fournir des solutions réparatoires adaptées aux litiges ;
- De justifier les montants proposés ;
- D'établir une imputabilité des coûts ;

Pour savoir :

- Rédiger un rapport d'expertise de qualité dans le respect du Code de procédure civile, répondant aux attentes du magistrat.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature auprès de la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-14h15 Introduction

M. David BLOND, Président du CEJCA de Besançon

14h15-16h00 Le chiffrage des désordres

M. Rosario BUMBOLO et M. Alain DRAPIER, experts

Les solutions réparatoires
Les chiffrages des solutions
L'analyse des estimations et devis
Présentation d'exemples

16h00-16h15 Pause

16h15-17h00 Le chiffrage des préjudices

M. Rosario BUMBOLO et M. Alain DRAPIER, experts

Les préjudices de jouissance dus aux désordres
Les préjudices de jouissance dus aux réparations
Les préjudices divers
Présentation d'exemples

17h00-17h45 La proposition d'imputabilité

M. Rosario BUMBOLO et M. Alain DRAPIER, experts

Les parties et leurs obligations
La répartition de l'imputabilité
La présentation par tableaux d'imputabilité
Présentation d'exemples

17h45-18h00 QCM fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- M. Rosario BUMBOLO, expert à la CEJCA de Besançon
- M. Alain DRAPIER, vice-président CEJCA de Besançon, expert bâtiment
- M. David BLOND, président de la compagnie des experts de Justice
- Me Véronique DURLLOT, avocate au barreau de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |